

LA QUESTION ONTARIENNE

La question en est rendue à un tel point que l'on ne peut plus endurer. Nous avons le droit de protester et de lutter jusqu'au bout. Soyez certains que nous n'avons pas seulement le droit de donner nos enfants à l'empire, nous n'avons pas seulement le droit de faire tuer nos enfants pour le salut du pays, nous avons aussi celui de bercer nos enfants au son des vieilles chansons françaises qui contiennent toutes nos traditions et tout notre passé. Nous devons aimer notre langue, nous devons aimer notre pays, car nous avons le droit de rester ce que nos pères nous ont faits et de transmettre à nos enfants l'héritage que nous avons reçu d'eux.

L'honorable Sénateur LANDRY.

LA LOI DU DIVORCE ET LES SAUVAGES

Un congrès de plus de 1 000 Sioux catholiques tenu à Fort-Totten, Dakota, et composé de représentants venus du Minnesota-Nord, du Dakota-Nord et Sud, du Montana, du Manitoba et de la Saskatchewan a fait parvenir au Congrès Américain une requête demandant l'abolition de la loi du divorce pour les réserves indiennes, où le respect du mariage diminue d'une façon alarmante.

Ce sont les sauvages qui demandent aujourd'hui à la civilisation d'être moins païenne.

GUERRE A L'ALCOOL !

DE PÈRE EN FILS

Ce qui aggrave les maux causés par l'ivrognerie, c'est que l'enfant porte l'iniquité de son père et qu'il se voit livré sans défense aux plus cruelles contagions du corps, du cœur et de l'esprit. La dégradation physique et intellectuelle des ivrognes se transmet, partiellement du moins, à de pauvres petits innocents qui conservent l'empreinte de leur origine pendant toute leur vie, naissent ou deviennent des êtres dégénérés, enclins de bonne heure à l'intempérance, au vice, à la névrose, à l'idiotisme, et souvent terminent dans les prisons, dans